

Jour de séance 67

le mardi 29 mars 2022

13 h

Prière.

Après les questions orales, M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Allain a désigné nommément un député au lieu d'employer le nom de sa circonscription ou son titre. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 29 mars 2022

S.H. la lieutenant-gouverneure a pris connaissance d'un projet de loi intitulé *Loi spéciale de 2022 portant affectation de crédits*, qu'elle transmet et recommande à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Brenda L. Murphy

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Steeves :

- 86, *Loi spéciale de 2022 portant affectation de crédits* ;
- 87, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 88, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* ;
- 89, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;

par l'hon. M^{me} Shephard :

- 90, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux* ;
- 91, *Loi modifiant la Loi sur la santé publique* ;

par l'hon. M. Hogan :

- 92, *Loi modifiant la Loi sur le montage et l'inspection des installations de plomberie* ;
- 93, *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies* ;
- 94, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur la police* ;

par l'hon. M^{me} M. Wilson :

95, *Loi modifiant la Loi sur les corporations commerciales ;*

96, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation ;*

par l'hon. M^{me} Scott-Wallace :

97, *Loi concernant la Salle Beaverbrook ;*

par l'hon. M. Flemming, c.r. :

98, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale ;*

par l'hon. M. Holland :

99, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité ;*

par l'hon. M. Savoie :

100, *Loi concernant le processus de nomination.*

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 29 mars 2022

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le volume II du budget supplémentaire pour 2020-2021, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Brenda L. Murphy

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

69, *Loi sur la communication illégale d'images intimes ;*

72, *Loi concernant la modernisation de la législation régissant les sociétés à responsabilité limitée ;*

73, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages ;*

74, *Loi modifiant la Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 75, *Loi modifiant la Loi sur les mines*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Coon, appuyé par M. Arseneau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant troisième lecture soit amendée par la substitution, aux mots qui suivent le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 75, *Loi modifiant la Loi sur les mines*, ne soit pas maintenant lu une troisième fois puisqu'il a des conséquences graves pour les agriculteurs et tous les propriétaires fonciers en milieu rural, car il annule la décision rendue par le commissaire aux mines en mai 2021, laquelle indique qu'une compagnie minière ne peut pas commencer à faire de l'exploration minière sur une terre privée sans d'abord obtenir le consentement du propriétaire foncier. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 14 h 44, reprend à 14 h 56.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 18

M. Arseneault	M. LeBlanc	M ^{me} Mitton
M ^{me} Thériault	M. K. Chiasson	M. Legacy
M. Melanson	M. C. Chiasson	M. Gauvin
M ^{me} Landry	M. Bourque	M. Mallet
M. Guitard	M. LePage	M. Landry
M. Coon	M. D'Amours	M. Arseneau

CONTRE : 21

l'hon. M. Savoie	l'hon. M ^{me} Green	M. Wetmore
l'hon. M. Higgs	l'hon. M ^{me} Dunn	M ^{me} Bockus
l'hon. M. Steeves	l'hon. M. Cardy	M. Cullins
l'hon. M ^{me} Shephard	l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M ^{me} Anderson-Mason
l'hon. M. Flemming	l'hon. M. Allain	M. Turner
l'hon. M. Crossman	l'hon. M ^{me} Johnson	M. Ames
l'hon. M. Holland	l'hon. M. Hogan	M ^{me} S. Wilson

Le débat reprend.

Après un certain laps de temps, M^{me} Mitton, appuyée par M. Arseneau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant troisième lecture soit amendée par la substitution, à tout ce qui suit le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 75, *Loi modifiant la Loi sur les mines*, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais que l'ordre portant troisième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, l'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 17

M. Arseneault	M. LeBlanc	M ^{me} Mitton
M ^{me} Thériault	M. K. Chiasson	M. Legacy
M. Melanson	M. C. Chiasson	M. Gauvin
M ^{me} Landry	M. Bourque	M. Landry
M. Guitard	M. LePage	M. Arseneau
M. Coon	M. D'Amours	

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

79, *Loi concernant la vente au détail du cannabis*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

L'hon. M. Savoie donne avis que, le mercredi 30 mars 2022, la deuxième lecture des projets de loi 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99 et 100 sera appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion 95, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.